

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 décembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Hervé TRELLU**

N° 56

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019
(accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Bordereau des prix des services d'eau et d'assainissement

Fixation des tarifs des bordereaux des prix unitaire (BPU) eau et assainissement pour la réalisation de travaux chez les usagers, création de branchements et pose de compteurs, sur le territoire du Pays Glazik et de Quéménéven en régie

Le service en régie de l'unité territoriale de Briec est amené à intervenir dans le cadre des missions du service d'eau et d'assainissement pour les usagers pour différents travaux comme : la création de branchements, la pose de compteurs, la désobstruction de branchements, etc. Dans le cadre des contrats de délégation de service public avec les différents fermiers, ce bordereau des prix est une pièce du marché avec une révision annuelle des prix selon une formule d'actualisation définie contractuellement.

Pour les services eau et assainissement de la régie du territoire de Briec, il est nécessaire de fixer un bordereau des prix pour l'année 2020 pour l'exécution du service, identique sur l'ensemble du territoire. Celui-ci est joint en annexe.

Il est proposé une révision de 1,52 % qui correspond à l'augmentation des BPU des contrats d'affermage.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver les bordereaux des prix des services eau et assainissement.